

MESSAGER

DE TAHITI.

On s'abonne au bureau des affaires européennes.
 Prix : 15 fr. PAR AN, payables par trimestre et d'avance.

Abonnements : 4 fr. la ligne caractère 9 points (pet. rom. AU COMPTANT).
 S'adresser au bureau des affaires européennes.

PARTIE OFFICIELLE.

Par ordre de M. le Commissaire Impérial, P. I., en date du 23 juin courant,

M. Mugey, juge de paix, étant de retour de sa tournée dans les districts;

M. l'aidé commissaire Duvallet cessera à compter de ce jour, ses fonctions de juge de paix suppléant.

Par un arrêté du Commissaire Impérial, P. I., en date de ce jour 29 juin, le tarif des vacations et honoraires du notaire annexé à l'arrêté du 9 septembre 1848, à reçu des modifications dont il sera donné connaissance dans le prochain numéro.

Le commandant particulier, Commissaire Impérial, P. I. A l'honneur d'informer M. M. les officiers employés et fonctionnaires civils et militaires, ainsi que M. M. les résidents qu'il continuera de recevoir les jeudis, à l'hôtel du gouvernement.

M. M. les chefs de service et chefs de corps sont invités à porter cette communication, à la commission des officiers et employés placés sous leurs ordres.

Paqueté, le 23 juin 1856.

Roy.

AVIS OFFICIEL MAJORITE.

Les signaux 53, 55, donnés dans le sémaphore de Papecte à la Moselle et à la Sarcelle, deviennent les numéros de l'Infernal et de l'Hévaait.

DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES.

Les ABONNÉS du premier semestre et deuxième trimestre aux journaux de la localité, dont l'abonnement expire le premier juillet sont priés de le renouveler avant le 6 du mois prochain, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi de leur journal.

S'ADRESSER au bureau des affaires européennes ou donner avis au porteur du journal.

J. JOSEY.

DIRECTION DE LA DOUANE.

Le directeur de la douane arrête M. M. les propriétaires des navires portant le pavillon du protectorat, qui ne sont pas conformes à l'article 9 de l'arrêté N° 129 en date du 24 janvier 1848, à se présenter au bureau de la douane dans le plus bref délai, afin d'y soumettre et déposer la soumission cautionnée par un tiers, exigée par le dit article.

J. JOSEY.

DIRECTION DES AFFAIRES INDIGENES.

Les résidés français et étrangers ne doivent pas mettre obstacle à ce qu'ils se rendent tous les jours à l'école. Si cette injonction était incompatible avec le service pour lequel ces enfants sont engagés, l'autorité se verrait dans l'obligation de leur interdire cet emploi de leur temps qui donne lieu à une contravention à la loi du code Tahitien sur l'instruction primaire.

French and foreign residents who are in the habit of employing young Tahitian boys in their service ought not to put any obstacle to their going regularly to school. If this injunction is incompatible with the service in which these children are engaged, the authority will be under the necessity to forbid such employment of their time, which gives place to an infringement of the law in the Tahitian code upon the instruction of the young.

Le directeur des affaires indigènes, ADAM.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Par un décret Impérial en date du 11 mars 1856, sont nommés aux fonctions de sous-gouvernantes des enfants de France:

Mme Bizet, veuve du général du génie blessé mortellement devant Sébastopol.

Mme de Brioncon, veuve du colonel du 50^e régiment de ligne, tué devant Sébastopol.

Le transport la Carouane a touché à Tenerife, le 27 février, venant de Brest, et est reparti le 28 pour Taïti.

Par décret du 31 mars, M. le comte Walewski est élevé à la dignité de grand-croix de l'ordre de la Légion

d'Honneur.

Par décret du même jour, M. le baron de Bourqueney est élevé à la dignité de sénateur.

NOUVELLES LOCALES

L'avis à vapeur le Durco, a quitté la rade de Papeete le 24 courant, pour rentrer en France, en passant par la Nouvelle Calédonie.

FAITS DIVERS.

La circulaire suivante a été adressée par le ministre de la guerre aux généraux commandants les divisions et subdivisions militaires :

Paris, 4^e avril 1856.

Général, je vous invite à donner des ordres pour que les militaires appartenant à l'armée d'Orient, qui se trouvent en France y soient maintenus.

A l'expiration du congé dont ces militaires jouissent, vous les dirigerez sur le dépôt de leurs corps, ou vous leur accorderez les prolongations nécessaires pour qu'ils puissent attendre dans leurs foyers la rentrée en France ou en Afrique de leurs corps;

Recevez, etc.

Le ministre de la guerre, VAILLANT.

NOUVELLES DIVERSES.

SENAT.

Le Sénat, convoqué extraordinairement, s'est réuni lundi 31 mars, à quatre heures moins un quart, pour recevoir une communication du gouvernement.

M. le ministre d'Etat a été introduit avec le cérémoniel d'usage, et a pris place au banc des commissaires du gouvernement. S. Exc. s'est exprimée en ces termes :

« Messieurs les Sénateurs,

« Je viens, par ordre de l'Empereur, vous annoncer qu'il sera, à une heure, les plénipotentiaires de la France, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse, de la Russie, de Sardaigne et de la Turquie ont apposé leur signature au traité, qui met fin à la guerre actuelle et qui, en réglant la question d'Orient, assure le repos de l'Europe sur des bases solides et durables.

« L'échange des ratifications aura lieu à Paris dans quatre semaines, ou plus tôt si faire se peut.

« En portant cette nouvelle à votre connaissance, l'Empereur me charge de vous remercier du patriotique concours que vous lui avez constamment donné, et qui, avec l'admirable dévouement des armées et des flottes alliées, a si puissamment contribué à l'heureuse issue de la guerre.

« Les cris de Vive l'Empereur ! ont éclaté avec force sur tous les bancs du Sénat.

« M. le président, après avoir donné acte au ministre d'Etat de la communication qui venait d'être faite par ordre de Sa Majesté, a dit : « Les bonnes nouvelles se succèdent pour l'Empereur et pour la France; félicitons-nous de cette paix, qui vient si heureusement disposer son rameau sur le berceau du Prince Impérial. »

« De nouveaux cris de Vive l'Empereur ! auxquels se sont mêlés ceux de Vive le Prince Impérial ! ont suivi les paroles de M. le président.

On lit dans le Morning Post du 31 mars :

Le maréchal de camp, commandant en chef, vicomte de Hardinge, après avoir eu une longue entrevue avec lord Panmure, ministre de la guerre, s'est rendu hier aux 1^{ers}-midi aux Horse-Guards, après qu'il a été arrêté que la nouvelle de la signature de la paix à Paris serait annoncée au père de Saint-James et à la Tour par une salve de 401 coups de canon. Les ordres ne sont partis des Horse-Guards, qu'après sept heures, et pour que le service divin ne fût pas troublé dans les églises de la capitale on a décidé que les salves n'auraient lieu qu'à dix heures.

La nouvelle a été bientôt publique, et un très-grand nombre de personnes était rassemblée dans le parc de Saint-James, depuis les Horse-Guards jusqu'à la colonne du duc d'York. 54 canons avaient été amenés de l'arsenal de l'artillerie dans le parc et disposés par le sergent Richard et par le corps des invalides sous ses ordres. Les invalides étaient assistés dans cette opération par un détachement des fusiliers de la garde écossaise, vus ces canons de Wellington. Un détachement de grenadier de la garde occupait le terrain pour empêcher qu'aucun accident ne pût arriver aux spectateurs. Il avait aussi un fort détachement de police.

A dix heures précises, les salves ont commencé, en présence d'une foule nombreuse qui s'accrut rapidement

par l'affluence du peuple débouchant dans le Parc par toutes ses issues. La lumière subite, à chaque explosion, au milieu de l'obscurité, et le retentissement de chaque coup successif produisaient une vive impression sur les spectateurs, qui, à de fréquents intervalles, exprimaient leur enthousiasme par de bruyants hurrahs.

Parmi les spectateurs se trouvaient un grand nombre de nos vaillants compatriotes qui avaient partagé les dangers et les fatigues de la guerre. Pendant ce temps les cérémonies militaires exécutaient l'hymne national dans les casernes de Saint-Germain et Wellington, et les salves avaient cessé que l'écho répétait encore distinctement et par intervalles les détonations de la Tour. Quand les salves furent terminées, le peuple fit retentir l'air de bruyantes acclamations, et des groupes nombreux sortirent du parc pour se répandre dans Regent-Street et autres principales rues, continuant à pousser des hurrahs pendant leur marche. Les cloches de différentes églises de la capitale n'ont cessé d'être sonnées à toute volée jusqu'après-midi, en l'honneur de cet heureux événement.

On lit dans le Standard :

Ce matin, quelques minutes avant dix heures, le lord-maire, accompagné des sheriffs Rose et Kenealy, du porteur de la massue et du maréchal de la Cité, s'est avancé sur le balcon en pierre de la façade de l'Hôtel-de-ville, où avait été disposé un dais couvert d'une cloffe cramoisie. Sa Seigneurie a lu la dépêche suivante :

« Ministère de l'intérieur, 31 mars 1856.

« Mylord, j'ai l'honneur d'annoncer à votre seigneurie qu'on a reçu ce matin une dépêche de lord Clarendon, premier secrétaire d'Etat de S. M. pour les affaires étrangères, venue de Paris en date du 30, annonçant qu'un traité définitif pour le rétablissement de la paix et pour le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman, avait été signé hier à Paris, par les plénipotentiaires de S. M., par ceux de l'Empereur des Français, du roi de Sardaigne et du Sultan, ainsi que par ceux de l'Autriche, du roi de Prusse d'une part, et par celui de l'empereur de Russie de l'autre. »

Un immense concours de personnes était réuni devant l'Hôtel-de-ville pour entendre la lecture de cette dépêche, après laquelle un honneur général s'est fait entendre au milieu de l'agitation des chapeaux et des mouchoirs.

A midi précis, les fonctionnaires civils, précédés du lord-maire, sont partis de l'Hôtel-de-ville et se sont rendus à pied à la Bourse, où un milieu de témoignages d'enthousiasme et de fidélité. Sa Seigneurie a lu la dépêche ci-dessus. Les fenêtres de toutes les maisons voisines de la Bourse étaient encombrées de monde, en grande partie de dames, qui manifestaient leur vif intérêt en agitant leurs mouchoirs. Des pavillons et des drapeaux flottaient à la plupart des édifices publics et en tête des mâts des navires. Aussitôt après la proclamation officielle faite à la Bourse et à l'Hôtel-de-ville, des salves ont été tirées au Parc et à la Tour, en présence d'une immense population.

Le Globe ajoute les détails suivants :

Aussitôt que le lord-maire de Londres eut donné publiquement lecture de la lettre de sir George Grey, secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, annonçant la signature du traité de paix, trois salves d'applaudissements ont eu lieu pour la reine et le prince Albert, pour l'Empereur et l'Impératrice des Français, et pour la paix. La foule immense s'est dispersée, et le lord-maire a été salué par les plus bruyantes acclamations.

L'Almirante, St-Martin et beaucoup d'églises se sont pavoisées. Dans Regent-Street, Pall-mall, le Strand, Bond-Street et les principaux quartiers, les mêmes démonstrations ont eu lieu. Dans le West-End on semble croire qu'il vaut mieux ajourner les illuminations jusqu'après la ratification du traité.

La commission internationale pour le percement de l'isthme de Suez, vient de terminer son travail. En voici les conclusions :

1^o Le tracé sur Alexandrie est inadmissible au point de vue technique et économique;

2^o Le tracé direct offre toute facilité pour l'exécution du canal maritime proprement dit, avec embranchement sur le Nil; et des difficultés ordinaires pour la création de deux ports;

3^o Celui de Suez s'ouvrira sur une route vaste et sûre, accessible en tout temps, on l'on trouve 8 mètres d'eau à 1,600 mètres du rivage;

4^o Celui à creber dans le golfe de Pérouse, que l'avant-projet plaçait dans le fort du golfe, sera établi à 18 kilomètres plus à l'ouest, dans la région où l'on trouve 8 mètres d'eau à 2,300 mètres du rivage, où la tenue est bonne et l'appareillage facile;

5^o La dépense du canal des deux mers ne dépassera pas le chiffre de 90 millions porté dans l'avant-projet des ingénieurs du vice-roi.

Voilà une de ces grandes entreprises destinées à ouvrir de fertiles domaines à l'activité humaine; vienne donc pour nos flottes et pour nos armées le moment d'un repos glorieusement acquis, et toutes les forces vives s'élanceront avec confiance vers ces nouveaux horizons !

(Moniteur de la flotte.)

GREFFE DU TRIBUNAL CRIMINEL

DES ÎLES DE LA SOCIÉTÉ

Par jugement rendu le 27 juin 1856, le tribunal criminel faisant application des articles 286 du code pénal métropolitain et 4 de la loi du 18 germinal an VIII, condamne l'indien Mauvaise, ex-dominicain du sieur Deschamps, restaurateur à Papéete, à cinq ans de réclusion et aux frais de la procédure, pour vol commis par un serviteur à gages.

Vu :

Le président,

B. Perrau

Pour extrait conformes :

Le greffier,

Vor. Duroux.

Noms des personnes dont le départ a été affiché :

M. Roger, mecob.

BÂTIMENTS SUR RADE

en course.

29 mai. Transport l'*Hevalui*, commandé par M. Richard-Foy, lieutenant de vaisseau.

19 juin. Frégate française *Porosédore*, portant le pavillon de M. le contre-amiral Fourcillon, commandant en chef les forces navales de l'Océan Pacifique et les établissements français de l'Océanie.

Golette française *Nubra* disarmée.

Golette française *Papéete* disarmée

en commerce;

21 mai Golette de protectorat *Lucy Morris*

11 Golette de protectorat *Rassani* cap. Clark.

18 Trois mâts du protectorat *Saltas*, cap. Dexter.

18 Baleinier américain *Zona*, cap. Fish.

22 Golette du protectorat *Perle*, cap. Nui.

27 Golette du protectorat *Gen-He*, capitaine Moore.

Mouvements du port de Papéete du samedi 21 au samedi 28 juin 1856.

ENTRÉS.

22 Golette du protectorat *Perle* capitaine Nui, 11 tonneaux, 3 hommes d'équipage, 4 passagers, venant d'Ana en 9 jours, naere.

23 Golette américaine *Jenny Ford*, capitaine Sargent, 100 tonneaux, 1 homme d'équipage, 190 passagers, venant de Sydney en 26 jours, charbon.

27 Golette du protectorat *Gozelle*, capitaine Moore, 103 tonneaux, 9 hommes d'équipage, 1 passager, venant de Sydney en 26 jours, assottion.

SORTIS.

21 Golette américaine *Jane A. Fallenturgh*, cap. Metzger, pour San-Francisco.

24 Aviso à vapeur *Duracoman* par M. de Lavaissière lieutenant de vaisseau, pour la Nouvelle Calédonie.

26 Golette américaine *Jenny Ford*, capitaine Sargent, pour San-Francisco.

27 Golette du protectorat *Emma*, cap. Browne, pour les Fomatos.

27 Golette du protectorat *Island Queen* cap. McFurand, pour Californie.

ARSENAL.

Le 27 la Golette du protectorat *Perle*, a été halée sur cale.

ANNONCE.

Monsieur Ferina a l'honneur d'informer le public que pour cause de départ, il prie les personnes qui ont des comptes avec lui de vouloir bien les régler avant le 30 juillet. Papéete, le 14 juin 1856.

Ferina.

L'imprimeur Gérant, G. ALLAIN.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 21 AU 28 JUIN 1856.

DATES	HAUTEUR BAROMÉTRIQUE		TEMPÉRATURE.			Moyenne de 6 h. 10 h. mat. à h. 10 h. du soir.	Tension moyenne de la vapeur	Humidité relat. en centimètres	Quantité de pluie tombée	Vents dominants pendant le jour
	hauteur moyenne.	oscillation diurne.	Minima.	Maxima.	Moyenne.					
S. 21	761,07	0,01,8	19,0	27,0	23,00	43,00	48,80	73,0		E
D. 22	760,92	0,01,5	18,5	26,5	22,85	24,45	17,67	81,2		O
J. 23	761,85	0,02,3	18,0	27,6	22,80	23,00	17,64	79,8		O
M. 24	760,47	0,01,4	18,7	27,9	22,83	23,07	16,98	77,0		O
V. 25	760,80	0,01,7	18,5	26,9	22,70	22,60	15,83	75,4		O
J. 26	760,85	0,01,0	19,1	25,7	22,40	22,62	13,56	74,2		O
V. 27	761,62	0,02,0	18,9	26,8	22,85	22,67	16,03	79,0		O